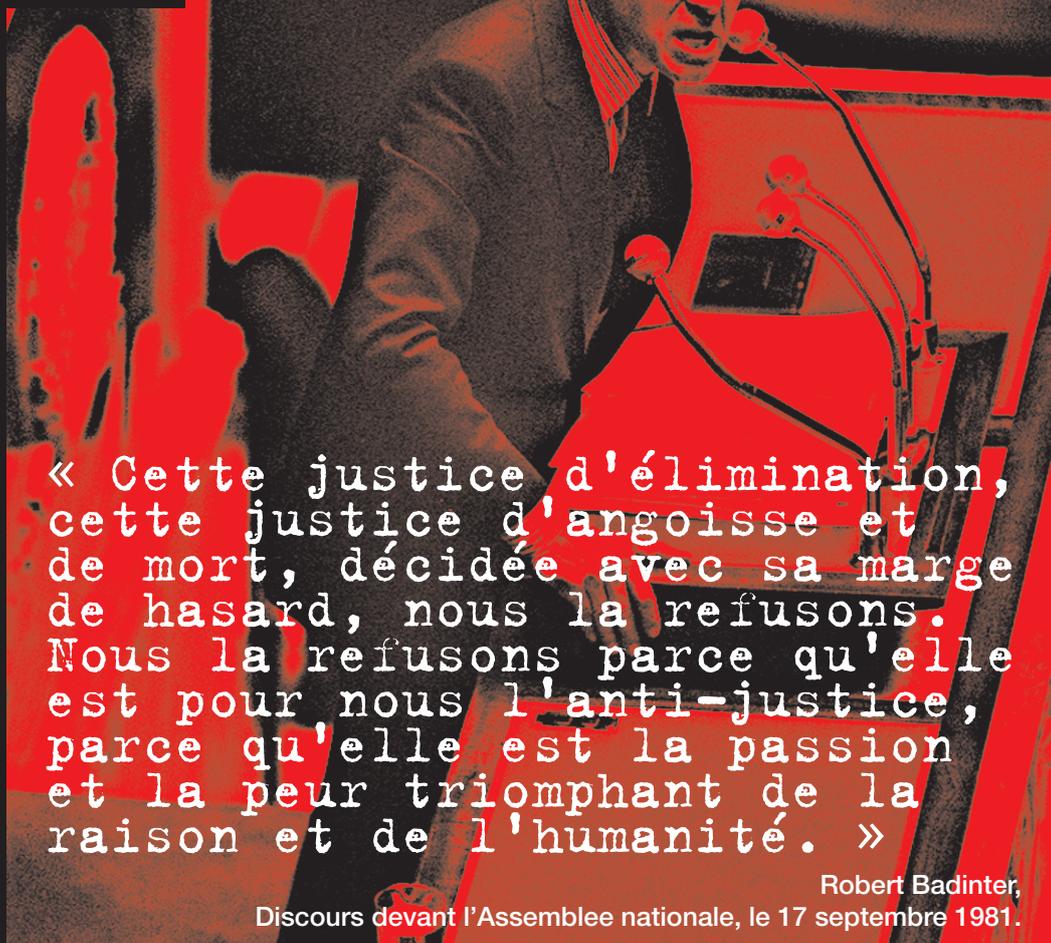


*Ensemble
contre
la peine
de mort*



« Cette justice d'élimination,
cette justice d'angoisse et
de mort, décidée avec sa marge
de hasard, nous la refusons.
Nous la refusons parce qu'elle
est pour nous l'anti-justice,
parce qu'elle est la passion
et la peur triomphant de la
raison et de l'humanité. »

Robert Badinter,

Discours devant l'Assemblée nationale, le 17 septembre 1981.

30 ANS DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE

SEPTEMBRE – OCTOBRE 2011

DOSSIER DE PRESSE

*Ensemble
contre
la peine
de mort*

ECPM : 3 av. Paul Vaillant Couturier - 92320 Chatillon
Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 • Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25
Email : ecpm@abolition.fr

Contact :
Nicolas Perron
Tél. : 00 33 (0)1 80 87 70 47 – Portable : 00 33 (0)6 74 82 02 30
e-mail : nperron@abolition.fr

www.abolition.fr



SOMMAIRE

PRÉSENTATION 3

- CALENDRIER DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE
- 1981 : UNE ANNÉE DÉCISIVE 3

LES INTERVENANTS DES 30 ANS 4

PROGRAMME 5

ÉDUCER À L'ABOLITION 5

- LES INTERVENTIONS EN COLLÈGES ET LYCÉES 5
- ÉDUCER À L'ABOLITION S'INVITE AU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE
- « 30 ANS D'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT, ET APRÈS ? » 5

L'ABOLITION FAIT SON CINEMA 5

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (BNF)

AUX COULEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT 7

- CONFÉRENCE : « VERS L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT » 7
- PROJECTION : UNE PEINE INFINIE 7
- PROJECTION EN AVANT-PREMIÈRE : HONK ! 7

LE VILLAGE DE L'ABOLITION 8

TABLE RONDE ORGANISÉE PAR LA FIDH, LA LDH ET LE BARREAU DE PARIS

- « 30 ANS APRÈS L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE,
- QUELLES PERSPECTIVES POUR LE MOUVEMENT ABOLITIONNISTE MONDIAL » 8

RASSEMBLEMENT POUR MUMIA ABU-JAMAL 8

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE 8

LE PROGRAMME EN RÉGIONS 9

- BASSE-NORMANDIE (CAEN) 9
- NORD-PAS-DE-CALAIS (DUNKERQUE) 9

LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT 2011 10

LA PEINE DE MORT DANS LE MONDE EN 2011 12

ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT :

10 ANS DE LUTTE EN FAVEUR DE L'ABOLITION 14



Nicolas Perron
 01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr
 ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon
 Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 • Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25
 Email : ecpm@abolition.fr
 www.abolition.fr

PRÉSENTATION

Le 9 octobre 2011 marquera les trente ans de la promulgation par François Mitterrand de la loi portant l'abolition de la peine de mort en France. Trente-cinquième État dans le monde à faire disparaître de son droit cette peine indigne et inefficace héritée des temps anciens, la France a été l'une des dernières démocraties occidentales à abolir la peine de mort. Trente ans après, les voix qui ont fait l'abolition en France continuent de travailler de concert avec la société civile et les diplomates pour porter le message internationalement.

Ensemble contre la peine de mort, association militant pour l'abolition universelle de la peine capitale, sera mobilisée tout au long du mois d'octobre 2011 afin de célébrer cet événement important en retraçant l'histoire des différentes étapes qui ont mené à l'abolition en France depuis 1981, mais également en ouvrant le débat sur le chemin qu'il reste à parcourir au niveau international pour l'abolition universelle de la peine capitale. Cet anniversaire sera plus que jamais l'occasion de continuer le travail d'information et de sensibilisation du public à l'abolition universelle au travers de ces festivités médiatiques qui se dérouleront dans tout le pays.

D'importantes mobilisations autour des dates clés de l'abolition de la peine de mort en France feront des temps forts de 1981 ceux de l'année 2011. Plusieurs conférences et interventions scolaires, marqueront les festivités en présence de nombreux experts, avocats, personnalités, ex-condamnés à mort ou proches de condamnés à mort. Parmi eux : Robert Badinter, ancien garde des Sceaux qui a fait voter l'abolition de la peine de mort en France, Philippe Maurice, dernier condamné à mort français gracié par le Président Mitterrand, Danielle Mitterrand, présidente de la Fondation France – Libertés, Sandrine Ageorges-Skinner, épouse française d'Hank Skinner, condamné à mort au Texas, et Curtis McCarty, ancien condamné à mort en Oklahoma qui a passé 19 dans les couloirs de la mort. Une programmation culturelle sera également proposée au grand public en marge des célébrations, de manière à traduire les problématiques de la peine capitale sous un angle artistique. Cycles de cinéma, expositions, représentations théâtrales, permettront ainsi de mobiliser les consciences de tous âges et de perpétuer le débat d'une cause dont le combat final n'est jamais acquis.

CALENDRIER DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE 1981 : UNE ANNÉE DÉCISIVE

24 janvier 1981 : L'abolition de la peine de mort figure au programme des « 110 propositions » de la gauche pour l'élection présidentielle de mai 1981 (proposition n° 53 : « Abrogation de la peine de mort »).

16 mars 1981 : Au cours de l'émission « Cartes sur table », François Mitterrand, candidat à l'élection présidentielle, déclare qu'il est opposé à la peine de mort.

10 mai 1981 : Élection de François Mitterrand à la présidence de la République.

21 juin 1981 : Deuxième tour des élections législatives : le parti socialiste obtient la majorité absolue à l'Assemblée nationale permettant d'amorcer le processus de l'abolition.

26 août 1981 : Le Conseil des ministres approuve le projet de loi abolissant la peine de mort la remplaçant par la réclusion criminelle à perpétuité.

17-18 septembre 1981 : Le 17, l'Assemblée nationale réunie en session extraordinaire, entame l'examen du projet de loi portant abolition de la peine de mort, présenté par le garde des sceaux Robert Badinter. L'ensemble du projet de loi est adopté par 363 voix contre 117, l'article 1er abolissant la peine de mort étant adopté par 369 voix dont 16 RPR et 21 UDF contre 113.

28-30 septembre 1981 : Les 28 et 29, le Sénat réuni en session extraordinaire, entame la discussion du projet de loi abolissant la peine de mort. Le 30, le projet de loi est définitivement adopté par les sénateurs par 161 voix pour, 126 contre (288 votants, 287 suffrages exprimés).

9 octobre 1981 : Promulgation de la loi n° 81-908 portant abolition de la peine de mort par le président de la République.

10 octobre 1981 : Publication de la loi au Journal Officiel.



Nicolas Perron

01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 • Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25

Email : ecpm@abolition.fr

www.abolition.fr

LES INTERVENANTS DES 30 ANS



Robert Badinter : ancien président du Conseil constitutionnel, ancien garde des Sceaux, Robert Badinter est à l'origine en France de l'abolition de la peine de mort, qu'il fait voter en 1981 alors qu'il assume la fonction de ministre de la Justice. Celle loi est accompagnée de la suppression des juridictions d'exception et de nombreuses réformes visant à renforcer les libertés individuelles et les droits des victimes. Robert Badinter est l'auteur de plusieurs essais consacrés à la peine de mort et à son abolition. Il est l'auteur entre autres de *L'exécution*, Grasset, 1973, *La peine républicaine*, Fayard, 1992 ou *L'abolition*, Fayard, 2000.



Sandrine Ageorges Skinner : membre du Conseil d'administration d'Ensemble contre la peine de mort et responsable du comité international de la Coalition texane pour l'abolition de la peine de mort, elle est l'épouse d'Hank Skinner, condamné à mort au Texas, après un procès bâclé, dont l'exécution, prévue le 24 mars 2010, a été suspendue 35 minutes avant l'injection fatale, par la Cour suprême des États-Unis. Sandrine milite contre la peine de mort depuis l'âge de 16 ans après avoir été choquée par l'exécution de Christian Ranucci, et est une spécialiste de la question de la peine de mort aux États-Unis.



Curtis McCarty : Curtis McCarty a été condamné à la peine de mort en 1986 pour le meurtre en 1982 de Pamela Willis. Il a passé 22 ans en prison dont 19 dans les couloirs de la mort. Après une enquête pour fraude réalisée en 2000 visant la personne en charge des preuves scientifiques qui avait témoigné contre lui, de nouveaux tests ADN sont ordonnés et innocentent Curtis, tout comme les empreintes sur la scène de crime. Il sort enfin de prison en 2007 après un nouveau procès qui aura mis en évidence des faux témoignages et la rétention de certaines preuves qui aurait pu l'écarter de l'enquête dès le départ. Depuis sa sortie, Curtis se bat pour faire abolir la peine de mort et participe activement au mouvement abolitionniste à travers ses interventions dans les écoles avec le programme *Eduquer à la peine de mort*, mais aussi à travers ses témoignages qui auront déjà permis de sensibiliser un grand nombre de personnes aux quatre coins du monde.



Philippe Maurice fut le dernier condamné à mort gracié par François Mitterrand, après avoir été condamné à l'âge de 24 ans à la suite d'une fusillade qui avait fait trois morts dont deux policiers. Il avait été gracié en 1981 par François Mitterrand. Il reprit ses études en prison où il passe sa licence et sa maîtrise d'histoire et soutient une thèse de doctorat en histoire médiévale. Il est aujourd'hui chercheur en histoire à l'École des hautes études en sciences sociales.



Nicolas Perron

01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 • Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25

Email : ecpm@abolition.fr

www.abolition.fr

PROGRAMME

ÉDUCER À L'ABOLITION

LES INTERVENTIONS EN COLLÈGES ET LYCÉES

DU 10 AU 14 OCTOBRE 2011, COLLÈGE ET LYCÉES D'ÎLE-DE-FRANCE

ECPM offre la possibilité à de nombreux élèves d'Île-de-France de rencontrer des témoins et victimes de la peine de mort, afin qu'ils puissent apprendre de leurs expériences. Dans le cadre des « 30 ans de l'abolition de la peine de mort », Sandrine Ageorges-Skinner (militante abolitionniste, épouse d'Hank Skinner, condamné à mort au Texas) et Curtis McCarty (ancien condamné à mort qui a passé plus de 19 ans dans les couloirs de la mort en Oklahoma) interviendront dans les établissements scolaires pour informer les lycéens et les collégiens et les faire réfléchir sur ce thème.

Une intervention exceptionnelle ouverte au public aura lieu le 14 octobre 2011 à 20 heures, au Lycée Autogéré de Paris (393, rue de Vaugirard, 75015 Paris) avec la participation de la troupe de théâtre la Fabryk.

ÉDUCER À L'ABOLITION S'INVITE AU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

30 ANS D'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT, ET APRÈS ?

14 OCTOBRE 2011 DE 14 HEURES À 18 HEURES HÉMICYCLE DU CONSEIL RÉGIONAL, 77 RUE DE BABYLONE, 75007 PARIS

Pour marquer l'anniversaire des 30 ans de l'abolition de la peine de mort en France tout en restant dans la continuité de son projet pédagogique qui, jusque-là, a rencontré un vif succès auprès des élèves qui ont pu en bénéficier, ECPM a décidé d'organiser un événement visant tout particulièrement

à la sensibilisation de ces adultes en devenant en invitant les lycéens et collégiens à un après-midi spécialement consacrée à la peine de mort et son abolition le 14 octobre 2011 dans l'Hémicycle du Conseil Régional d'Île-de-France.

À cette occasion, 350 jeunes venus des différents établissements franciliens seront invités à assister, après un discours d'ouverture de Jean-Paul Huchon, président de la Région Île-de-France, à la pièce Loi N° 81-908, article 1 : La peine de mort est abolie jouée par la troupe de théâtre La Fabryk qui sera suivie d'un débat auquel participeront Danielle Mitterrand, Présidente de la Fondation France-Libertés ; Philippe Maurice, dernier condamné à mort français ; Curtis McCarty, ancien condamné à mort qui a passé plus de 19 ans dans les couloirs de la mort en Oklahoma, et Ariane Gresillon, Directrice adjointe d'ECPM.

Renseignements : Marianne Rossi, mrossi@abolition.

L'ABOLITION FAIT SON CINEMA

DU 15 SEPTEMBRE AU 27 OCTOBRE 2011, CINÉMA ACTION CHRISTINE, 4 RUE CHRISTINE 75006 PARIS

(8 €/6 € en tarif réduit, 4 € avec la carte Action Christine et 30 € les 8 séances avec le Pass 30 ans).

Un cycle de cinéma dédié aux productions cinématographiques liées à la peine de mort sera organisé tout au long des célébrations, du 15 septembre au 27 octobre 2011. Une sélection de plusieurs films a été réalisée par ECPM de façon à couvrir la réalité de la peine capitale à travers les époques, les cultures, les sensibilités religieuses et les contextes politico-historiques.



In Prison my Whole Life réalisé par Marc Evans (2007 - 1h33)

Will Francome est un jeune homme de bientôt 28 ans, qui décide de partir sur les traces de Mumia Abu-Jamal, célèbre condamné à mort américain. Ce dernier a été arrêté le jour même de la naissance de Will. Peu à peu, en reconstituant les pièces du dossier Abu-Jamal et au cours de ses rencontres avec Angela Davies, Snoop Dog, Mos Def... c'est tout un pan de l'histoire américaine qui ressurgit... Un documentaire prenant et un témoignage plaidoyer contre la peine de mort. Le film a fait sa première française au Festival du Film de Lyon Hors-Ecran 2008. Il a également été sélectionné aux festivals de Sundance, Rome et Londres.

Suivi d'un débat avec la participation de Will Francome, né le jour de l'arrestation de Mumia Abu Jamal et protagoniste principal du documentaire, ainsi que l'avocate de Mumia Abu Jamal, Mrs Christina Swarns.

Judi 15 septembre à 20 h 30.



Nicolas Perron

01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 • Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25

Email : ecpm@abolition.fr

www.abolition.fr



L'Abolition réalisé par Jean-Daniel Verhaeghe (2008)

Adaptation de deux livres de Robert Badinter l'abolition et l'exécution, ce téléfilm retrace le combat de Robert Badinter pour l'abolition de la peine de mort.

suivi le jeudi 22 septembre d'un débat avec la participation de Charles Berling, acteur principal et Jean-Daniel Verhaeghe.

Jeudi 22 et vendredi 23 septembre à 20 h 30.



Train de nuit réalisé par Diao Yi Nan (2007 – 1h32)

Wu Hongyan est huissier de justice en Chine. Elle s'occupe de femmes attendant leur exécution, le plus souvent condamnées pour crime passionnel. Chaque week-end, elle prend le train pour se rendre en ville, à une soirée dansante pour célibataires. Ses rencontres amoureuses sont décevantes, jusqu'au jour où elle est attirée par le mystérieux Li Jun. Mais elle découvre que l'épouse de ce dernier est une de ses détenues.

Suivi d'un débat avec la participation de Marie Holzman, sinologue et Présidente du Collectif Solidarité Chine.

Jeudi 29 septembre à 20 h 30.



Douze hommes en colère réalisé par Sidney Lumet (1957 – 1h35)

Un jeune homme d'origine modeste est accusé du meurtre de son père et risque la peine de mort. Le jury composé de douze hommes se retire pour délibérer et procède immédiatement à un vote : onze votent coupable, or la décision doit être prise à l'unanimité. Le juré qui a voté non-coupable, sommé de se justifier, explique qu'il a un doute et que la vie d'un homme mérite quelques heures de discussion. Il s'emploie alors à les convaincre un par un.

Cette projection sera suivie d'un débat avec la participation de Patrick Brion, historien du cinéma et spécialiste du cinéma américain.

Jeudi 6 octobre à 20 h 30. Cinéma Action Christine, 4 rue Christine, 75006 Paris

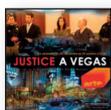


Juan Melendez 6446' réalisé par Luis Rosario Albert (2009 – 48 min)

Ce documentaire raconte l'histoire vraie de Juan Melendez, ancien condamné à mort qui a passé 17 ans 8 mois et un jour dans les couloirs de la mort pour un crime qu'il n'a pas commis. Ce Puerto Ricain immigré aux États-Unis pour travailler relate aux côtés de sa mère, de son avocat et de ses amis, le fil des événements qui ont conduit à sa condamnation puis sa libération, mais également son quotidien de condamné à mort et revient sur les aspects juridiques et politiques qui entourent l'application de la peine de mort aux États-Unis.

Cette projection sera suivie d'un débat avec Sandrine Ageorges-Skinner, administratrice d'ECPM et femme de Hank Skinner, condamné à mort aux États-Unis.

Jeudi 13 octobre à 20 h 30.



Justice à Vegas réalisé par Jean-Xavier de Lestrade et Rémy Burkel (2008 – 1h46)

Épisode 2 : Enfances massacrées

Un soir, Beau Maestas et sa sœur Monique, 18 et 16 ans à l'époque des faits, voulant se venger de leur dealer qui les a arnaqués, se rendent dans sa caravane. Seules ses deux fillettes s'y trouvent. Sous l'emprise de la drogue, le frère et la sœur les poignent. L'une meurt ; l'autre restera paralysée. Beau ayant décidé de plaider coupable et de mettre sa sœur hors de cause, Monique sera jugée séparément. Tandis que le procès du frère débute, la jeune fille prépare sa défense avec son avocate commise d'office, Alzora Jackson, qui découvre l'horrible enfance des deux prévenus.

Suivi d'un débat avec la participation du réalisateur Jean-Xavier De Lestrade.

Jeudi 20 octobre à 20 h 30.



Honk ! réalisé par Arnaud Gaillard et Florent Vassault (2011) avec le soutien d'ECPM.

(Une distribution Shellac - sortie nationale le 9 novembre 2011)

Ce documentaire permet de comprendre tous les enjeux de l'application de la peine capitale aux États-Unis à travers le récit de trois témoins liés à ce châtiment : victime, famille de condamnés et ancien condamné innocenté après 22 ans

Suivi d'un débat en présence des réalisateurs Arnaud Gaillard et Florent Vassault.

Jeudi 27 octobre 2011 à 20 h 30.



Nicolas Perron

01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 • Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25

Email : ecpm@abolition.fr

www.abolition.fr

**LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (BNF)
AUX COULEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT**

DU 3 AU 30 OCTOBRE 2011, SITE FRANÇOIS MITTERRAND,
QUAI FRANÇOIS-MAURIAC, 75013 PARIS

Une conférence ainsi que deux projections exceptionnelles auront lieu à la Bibliothèque nationale de France afin de célébrer les 30 ans de l'abolition. En parallèle, la Bibliothèque présentera du 3 au 31 octobre 2011 dans l'Abécédaire des Collections l'original de la loi portant abolition de la peine de mort en France ainsi que la version manuscrite du *Dernier jour d'un condamné* de Victor Hugo.

CONFÉRENCE :

« VERS L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT »

MERCREDI 5 OCTOBRE 2011 À 18 H 30, GRAND AUDITORIUM

- **Robert Badinter**, ancien garde des Sceaux et ancien Président du Conseil constitutionnel.

PROJECTION : UNE PEINE INFINIE

JEUDI 6 OCTOBRE 2011 À 18 H 30, PETIT AUDITORIUM



Une Peine infinie, réalisé par **David André** (2010 – 1h21)

Lauréat du prix Albert Londres 2011

En 1999, Sean Sellers, condamné à mort à l'âge de 16 ans, est exécuté en Oklahoma malgré les protestations internationales. Quelques jours avant, le réalisateur David André le filme dans les couloirs de la mort. Il rencontre également, lors de l'audience du recours en grâce, la famille de ses victimes qui réclame l'exécution, devant le condamné suppliant qu'on l'épargne. Dix ans après sa mort, hanté par le souvenir de cette histoire, le réalisateur retourne en Oklahoma à la recherche des protagonistes qu'il a filmés : procureur, gardiens qui ont exécuté le condamné, famille qui réclamait vengeance... la peine de mort apporte-t-elle vraiment une guérison ou bien au contraire agit-elle comme un poison sur ceux qui y participent ?

La projection sera suivie d'un débat avec le réalisateur, David André.

Jeudi 6 octobre 2011. Petit auditorium BNF, Site François Mitterrand, quai François-Mauriac 75013 Paris

PROJECTION EN AVANT-PREMIÈRE : HONK !

VENDREDI 7 OCTOBRE 2011 À 18 H 30, PETIT AUDITORIUM

(ENTRÉE LIBRE SUR RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU 01 53 79 49 49)



Honk ! réalisé par **Arnaud Gaillard et Florent Vassault** (2011) avec le soutien d'ECPM.

(Une distribution Shellac - sortie nationale le 9 novembre 2011)

Ce documentaire permet de comprendre tous les enjeux de l'application de la peine capitale aux États-Unis à travers le récit de trois témoins liés à ce châtement : victime, famille de condamnés et ancien condamné innocenté après 22 ans

Ces projections seront suivies d'un débat en présence des réalisateurs Arnaud Gaillard et Florent Vassault. Curtis McCarty, l'un des personnages principaux du film, sera présent à la projection du 7 octobre.

**Vendredi 7 octobre 18 h 30. Petit auditorium BNF de la BNF,
Site François Mitterrand, quai François-Mauriac 75013 Paris**



Nicolas Perron

01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 • Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25

Email : ecpm@abolition.fr

www.abolition.fr



30 ANS DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE

LE VILLAGE DE L'ABOLITION

10 OCTOBRE DE 11 H 30 À 19 HEURES, PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE.
INAUGURATION À 11 H 30 EN PRÉSENCE DE BERTRAND DELANOË, MAIRE DE PARIS

ECPM en partenariat avec la Coalition mondiale contre la peine de mort, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH), l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France), Poster for Tomorrow, le Collectif national de soutien à Mumia Abu Jamal, le Collectif Solidarité Chine, Amnesty International France et le Réseau d'Alerte et d'Intervention pour les Droits de l'Homme (RAIDH) et La Fabryk, organise un grand rassemblement sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris pour la Journée mondiale contre la peine de mort, afin de rappeler au public que si la peine de mort a été abolie il y a 30 ans en France, elle est toujours une réalité dans 58 pays. À cette occasion, les principales méthodes d'exécution, une cellule de condamné à mort texan, un village de l'abolition, une mappemonde des pays rétentionnistes, les expositions ECPM et Poster for Tomorrow seront installés sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

TABLE RONDE ORGANISÉE PAR LA FIDH, LA LDH ET LE BARREAU DE PARIS

**« 30 ANS APRÈS L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE,
QUELLES PERSPECTIVES POUR LE MOUVEMENT ABOLITIONNISTE
MONDIAL »**

MERCREDI 12 OCTOBRE 2011 DE 9 À 12 HEURES, MAISON DU BARREAU DE PARIS
GRAND AMPHITHÉÂTRE 2-4 RUE DE HARLAY 75001 PARIS.

Modération Véronique Gaymard, RFI. Participants : Robert Meeropol, fils des époux Rosenberg exécutés aux États-Unis en 1953 ; Me Henri Leclerc, LDH ; Me Jean Castelain, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris ; Emmanuel Taïeb, Maître de conférences en science politique ; Karim Lahidji, Vice-président de la FIDH, Président de la Ligue iranienne de défense des droits de l'homme ; Florence Bellivier, Présidente de la Coalition mondiale contre la peine de mort, Secrétaire Générale adjointe de la FIDH. Un film d'entretien de Robert Badinter avec Sidiki Kaba, président d'honneur de la FIDH sera diffusé.

RASSEMBLEMENT POUR MUMIA ABU-JAMAL

MERCREDI 12 OCTOBRE 2011 À 18 HEURES, PARIS, PLACE DE LA CONCORDE
(ANGLE RIVOLI-TUILERIES FACE AU CONSULAT DES ÉTATS-UNIS)

Avec la participation exceptionnelle de Robert Meeropol, fils de Julius et Ethel Rosenberg exécutés aux États-Unis en 1953.

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE

LA MAIRIE DU 3^E ARRONDISSEMENT CÉLÈBRE LES 30 ANS
MARDI 18 OCTOBRE 2011 À 19 HEURES, 2, RUE EUGÈNE SPULLER 75003 PARIS.

La mairie du 3^e arrondissement ouvre ses portes pour une représentation théâtrale exceptionnelle en l'honneur des 30 ans de l'abolition : Loi N° 81-908, article 1 : La peine de mort est abolie, spectacle monté par la troupe la Fabryk qui intervient depuis onze ans dans différentes manifestations en proposant des spectacles revenant sur des problématiques actuelles telles que les prisons ou encore les sans-papiers.



Nicolas Perron

01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 • Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25

Email : ecpm@abolition.fr

www.abolition.fr



LE PROGRAMME EN RÉGIONS

BASSE-NORMANDIE (CAEN)

ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR

L'INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA PAIX

Projection du film *L'Abolition* réalisé par Jean-Daniel Verhaeghe (2008) avec Charles Berling.

Mardi 27 septembre 2011 à 19 h 00 - Amphithéâtre Daure, Université de Caen, Esplanade de la Paix, Caen

Table Ronde avec **Sandrine Ageorges-Skinner**, administratrice d'Ensemble contre la peine de mort (ECPM), et épouse de Hank Skinner, condamné à mort au Texas ; ainsi que **Richard Sedillot**, administrateur d'ECPM, avocat et défenseur de plusieurs condamnés encourant la peine de mort.

Mercredi 28 septembre 2011 à 19 h 00 - (lieu à définir)

Projection du film *Le Pull-over Rouge* réalisé par Michel Drach (1979), suivie d'un débat à 21 h 00 avec **Gilles Perrault**, l'auteur du livre sur lequel est fondé le film.

Judi 29 septembre 2011 à 19 h 00 - Cinéma Lux, 6 Avenue Sainte-Thérèse, Caen

NORD-PAS-DE-CALAIS (DUNKERQUE)

ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LA VILLE DE DUNKERQUE

Vernissage de l'exposition « Sur le chemin de l'abolition universelle ».

Lundi 10 octobre 2011 à 18 h 30 - Bibliothèque Universitaire du Littoral Côte d'Opale

Projection du film *Une peine Infinie* de David André (2010), lauréat du prix Albert Londres 2011, suivie d'un débat avec **David André et Jérôme Brézillon**, photographe et auteur de l'exposition « La mort est leur métier ».

Judi 13 octobre 2011 à 19 h 00 - Studio 43 ou Salle Cinq, Pôle Marine, Dunkerque.

Représentation théâtrale par la troupe La Fabryk de *Loi N° 81-908, article 1 : La peine de mort est abolie*, suivie d'un débat avec **Sandrine Ageorges-Skinner et Curtis McCarty**.

Judi 20 octobre 2011 20 h 00 - Maison de l'Étudiant / ULCO, 252 Avenue de l'Université Dunkerque.

Interventions - Débats avec Sandrine Ageorges-Skinner qui reviendra sur les 30 ans de l'abolition et la situation de la peine de mort au niveau international.

Vendredi 21 octobre 2011

13 h 30 au Lycée de l'Europe, 809 rue du Banc Vert, Dunkerque.

16 h 00 au CCAS, Maison Animation Senior, Dunkerque.

20 h 00 à la Maison de l'Étudiant (cf. plus haut).



Nicolas Perron

01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 • Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25

Email : ecpm@abolition.fr

www.abolition.fr

LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT 2011

LE THÈME DE LA JOURNÉE : « LA PEINE DE MORT EST INHUMAINE »

La Journée Mondiale va s'orienter sur 3 axes afin de sensibiliser et informer au maximum les citoyens du monde.

IL N'Y A PAS DE FAÇON HUMAINE DE TUER

Toutes les méthodes d'exécution sont inhumaines et violent le droit de ne pas être soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les méthodes d'exécution les plus utilisées dans le monde sont la décapitation, l'électrocution, l'injection létale, la lapidation, la pendaison, ainsi que le peloton d'exécution. La forme d'exécution varie d'un pays à pays : en Chine, Thaïlande, Vietnam et aux États-Unis d'Amérique, l'injection létale s'est imposée comme méthode d'exécution ; en Iran, en Irak ou au Japon, la pendaison est la méthode la plus commune.

Dans l'histoire récente, les méthodes d'exécutions ont évoluées pour tenter d'établir une façon 'humaine' de tuer des condamnés. La guillotine française a été ainsi nommée d'après un médecin qui faisait campagne pour son utilisation comme alternative humaine à l'exécution par pendaison. En 2010, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que la pendaison était « une méthode de mise à mort inefficace et extrêmement douloureuse, à tel point qu'elle constitue un traitement inhumain et dégradant ». L'exécution par lapidation est considérée comme une « méthode d'exécution particulièrement cruelle ou inhumaine » par le Comité des droits de l'homme de l'ONU. Même l'injection létale, qui est parfois considérée comme une méthode d'exécution plus humaine, a causé des souffrances physiques s'apparentant à un traitement cruel et inhumain à de nombreux prisonniers. Par exemple, il est parfois difficile de trouver une veine pour l'injection résultant en un acharnement prolongé et inutile pour piquer les veines d'un condamné, ou bien, un mauvais dosage de l'anesthésiant risque de laisser le détenu conscient quand le poison pour le tuer est injecté. Stanley Tookie Williams est un des nombreux exemples de procédure d'injection létale bâclée. Le 13 décembre 2005, Tookie Williams a été torturé à mort pendant 35 minutes. Pendant les 10 dernières minutes, son corps s'est tordu, déformé et il a agonisé dans la douleur.

LES CONDITIONS INHUMAINES DES COULOIRS DE LA MORT

Partout dans le monde, les condamnés à mort sont détenus dans des conditions effroyables. Les cellules, les ali-

ments et les conditions de vie générales sont déplorables. Le niveau d'hygiène et l'entretien des détenus sont bien en deçà des normes internationales dans de nombreux couloirs de la mort. De nombreux prisonniers ne reçoivent pas les soins médicaux dont ils auraient besoin et beaucoup de détenus souffrent de détérioration de leur santé physique et mentale en prison.

En République démocratique du Congo, les condamnés à mort n'ont pas de cellules ou de nourritures adaptées et les soins médicaux sont inexistantes. Au Vietnam, de nombreux détenus sont enchaînés et ne peuvent que rester debout, couchés ou assis en raison de la proximité entre les chaînes et l'objet auquel elles celles-ci sont attachées. Cette inactivité corporelle peut conduire à une déperdition musculaire et à la perte de l'usage des jambes. Aux États-Unis, la durée moyenne dans les couloirs de la mort est de plus d'une décennie tandis qu'un nombre significatif de prisonniers ont été condamnés à mort depuis plus de 20 ans. Pendant ce temps, ils sont généralement isolés des autres détenus et les exercices physiques étant restreints, ils passent jusqu'à 23 heures par jour seuls dans leur cellule.

Selon le Death Penalty Information Center, « des psychologues et des avocats aux États-Unis et ailleurs ont fait valoir que des périodes prolongées dans les confins du couloir de la mort peut rendre les détenus suicidaires, délirants et fous. Certains ont évoqué les conditions de vie dans les couloirs de la mort - l'isolement et les années sombres de l'incertitude quant au jour de l'exécution - comme le "phénomène des couloirs de la mort" ».

UN PROCESSUS DE DÉSHUMANISATION

La peine de mort est inhumaine non seulement à cause de ce qu'elle fait aux condamnés des couloirs de la mort mais aussi à cause de ce qu'elle fait au reste de la société. Comme le dit Renny Cushing, directeur de l'ONG regroupant des familles de victimes de meurtres qui militent pour les droits de l'homme, MVFHR, « si nous laissons les meurtriers nous donner envie de tuer à notre tour, nous devenons ce que nous disons exécuter. »

Partout dans le monde, un nombre croissant de membres de familles de victimes assassinées se prononcent contre la peine de mort car ils ne veulent pas d'un autre meurtre perpétré en leur nom. Ces survivants témoignent que la réponse à une violation des droits de l'homme (ôter la vie par un meurtre) ne doit pas être une autre violation des droits de l'homme (ôter la vie par une exécution). Au lieu de cela, ils recommandent d'honorer la mémoire et de



Nicolas Perron

01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 • Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25

Email : ecpm@abolition.fr

www.abolition.fr

rendre hommage aux victimes de meurtres tout en travaillant pour prévenir de nouvelles violences.

Le processus de déshumanisation des condamnés à mort eux-mêmes se retrouve partout dans le monde, même si les conditions dans les couloirs de la mort peuvent changer d'un pays à un autre. Au Bélarus, les condamnés à mort sont traités comme des personnes sans avenir. Des avocats ont déclaré que leurs clients avaient été « traités comme s'ils n'existaient pas » ou « comme s'ils n'étaient plus des êtres humains ». Au Japon, entre la condamnation à mort et l'exécution, les prisonniers des couloirs de la mort sont « socialement éteints » par de sévères restrictions de l'État sur le droit de visite et la correspondance. Les détenus se voient refuser toute communication avec leurs proches, les visites de membres de la famille et des représentants légaux sont rares et étroitement surveillées. Aucun contact physique avec les membres de la famille, les amis ou même leurs avocats n'est autorisé. Même dans les heures avant

son exécution, le prisonnier n'est pas autorisé à voir sa famille ou un proche. Dans beaucoup de pays asiatiques, tout ce qui concerne l'information sur les exécutions est considéré comme un secret d'État, et même la famille du condamné ne sait ni quand ni où leurs proches seront exécutés. Dans certains pays, les familles ne sont même pas autorisées à récupérer le corps après l'exécution.

La douleur psychologique des familles des condamnés est extrême. Parfois ces familles ne savent même pas si leur proche est vivant. Le procès, la condamnation, les appels et l'attente se font sentir sur la santé physique, émotionnelle et mentale des membres de la famille des condamnés. Martina Correia, sœur du condamné à mort américain Troy Davis, a traversé des bouleversements émotionnels depuis des années : « Ce n'est pas seulement le détenu qui est dans le couloir de la mort, c'est toute la famille qui est dans le couloir de la mort. »

LA PEINE DE MORT DANS LE MONDE EN 2011

PAYS ABOLITIONNISTES ET NON ABOLITIONNISTES

Plus de deux tiers des pays du monde ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique.

- 97 pays ont aboli la peine capitale pour tous les crimes ;
- 8 pays ont aboli la peine de mort pour tous les crimes sauf les crimes exceptionnels, tels que ceux commis en temps de guerre ;
- 34 pays peuvent être considérés comme abolitionnistes de facto : la peine de mort est toujours prévue par leur législation, mais ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins dix ans.

Ce sont ainsi 139 pays qui ont aboli la peine capitale de jure ou de facto. Mais 58 pays et territoires maintiennent la peine de mort et appliquent ce châtement. Cependant « seuls 23 » pays ont procédé à des exécutions en 2010.

PROGRÈS RÉALISÉS VERS L'ABOLITION MONDIALE DE LA PEINE DE MORT

Depuis 1990, plus de 57 pays ont aboli la peine capitale pour tous les crimes. Certains sont des pays d'Afrique (parmi les exemples récents figurent le Gabon, le Togo et le Burundi) ; d'autres, des Amériques (Mexique, Paraguay et Argentine) ; d'autres encore, d'Asie et du Pacifique (Philippines, Samoa, Kirghizstan et Ouzbékistan) ou bien d'Europe et du Caucase du Sud (Arménie, Bosnie-Herzégovine et Monténégro).

Sur le continent américain, les États-Unis étaient le seul pays à procéder à des exécutions en 2010 et un des États, l'Illinois, a aboli la peine de mort en mars 2011. En Afrique subsaharienne, quatre pays seulement ont exécuté des prisonniers : le Botswana, la Guinée Équatoriale, la Somalie et le Soudan. En Asie, il n'y a pas eu d'exécutions en Afghanistan, Indonésie, Mongolie, Pakistan pour la deuxième année consécutive. En Europe, seul le Bélarus continue à appliqué la peine capitale avec 2 exécutions en mars 2010.

CONDAMNATIONS À MORT ET EXÉCUTIONS

Au cours de l'année 2010, au moins 527 prisonniers (en dehors de la Chine) ont été exécutés dans 23 pays et 2 024 personnes ont été condamnées à mort dans 67 pays. Ces chiffres reflètent uniquement les cas dont Amnesty International a eu connaissance et sont certainement en deçà de la réalité.

En 2010, la grande majorité des exécutions recensées ont eu lieu en Arabie Saoudite, en Chine, en Corée du Nord, aux États-Unis, en Iran et au Yémen.

CHINE ET CORÉE DU NORD

Amnesty International n'a donné aucune estimation concernant le nombre d'exécutions en Chine pour 2010. Les statistiques nationales officielles sur l'application de la peine capitale restent un secret d'état. Plusieurs milliers d'exécutions auraient eu lieu en 2010. Pourtant, même dans ces conditions, une évolution positive est en cours et en février 2011, l'Assemblée nationale populaire de Chine a adopté une loi réduisant de 68 à 55 le nombre d'infractions passibles de la peine de mort. Amnesty International a reçu des informations faisant état d'au moins 60 exécutions en Corée du Nord en 2010. Les exécutions se déroulent généralement en secret, mais de nombreuses exécutions auraient eu lieu en public afin de servir d'exemple.

ARABIE SAOUDITE, IRAN ET YÉMEN

Selon les informations recensées par Amnesty International, l'Iran a exécuté au moins 252 personnes en 2010. Selon le rapport annuel d'Iran Human Rights, au moins 546 personnes ont été exécutées en 2010 dont 312 exécutions ont été confirmé officiellement ou officieusement par les autorités iraniennes. Au Yémen, au moins 53 personnes ont été exécutées en 2010 et l'Arabie Saoudite a exécuté au moins 27 condamnés, contre 69 en 2009 et 102 en 2008.

ÉTATS-UNIS

Aux États-Unis, en 2010, 12 états ont procédé à des exécutions, ôtant la vie à 46 personnes (contre 52 en 2009), portant ainsi à 1 234 le nombre total de personnes exécutées depuis le rétablissement de la peine capitale en 1977. Après le New Jersey en 2007 et le Nouveau Mexique en 2009, l'Illinois est devenu, en mars 2011, le 16e état à abolir la peine capitale.

MÉTHODES D'EXÉCUTIONS

Depuis 2000, les méthodes suivantes ont été employées :

- Décapitation (Arabie saoudite) ;
- Électrocution (États-Unis) ;
- Pendaison (Égypte, Iran, Irak, Japon, Jordanie, Pakistan, Singapour...) ;
- Injection létale (Chine, États-Unis, Guatemala, Thaïlande) ;
- Exécution par arme à feu (Biélorussie, Chine, Somalie, Vietnam...)
- Lapidation (Afghanistan, Iran).



Raphaël Chenuil-Hazan • directeur d'ECPM
01 80 87 70 53 • rchenuil@abolition.fr

Nicolas Perron
01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr
ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon
www.abolition.fr



RECOURS À LA PEINE DE MORT CONTRE DES MINEURS DÉLINQUANTS

Les traités internationaux relatifs aux droits humains interdisent d'appliquer la peine capitale à toute personne qui était âgée de moins de dix-huit ans au moment des faits qui lui sont reprochés. Cette interdiction est inscrite dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant.

Les états qui maintiennent la peine capitale pour un certain nombre d'infractions interdisent expressément l'exécution de mineurs délinquants dans leur législation. Un petit nombre de pays continuent toutefois d'exécuter des mineurs délinquants.

En 2010, l'Arabie saoudite, les émirats arabes unis, l'Iran, le Pakistan, le Soudan et le Yémen ont condamné à la peine capitale des personnes âgées de moins de 18 ans au moment des crimes. Au Nigeria, bien que la Loi relative aux droits de l'enfant du Nigeria proscrive la peine capitale, plus de 20 personnes sont actuellement dans les couloirs de la mort pour des infractions commises alors qu'elles avaient moins de 18 ans.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN FAVEUR DE L'ABOLITION

L'un des progrès majeurs réalisés ces dernières années réside dans l'adoption de traités internationaux par lesquels les états s'engagent à ne pas avoir recours à la peine capitale :

- le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, qui a été ratifié par 73 états. Trois autres pays ont signé le Protocole, signifiant ainsi leur intention de devenir partie à cet instrument à une date ultérieure ;
- le Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'homme, traitant de l'abolition de la peine de mort, qui a été ratifié par 11 états du continent américain et signé par deux autres ;
- le Protocole n° 6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Convention européenne des droits de l'homme) concernant l'abolition de la peine de mort, qui a été ratifié par 46 états européens et signé par un autre ;
- le Protocole n° 13 à la Convention européenne des droits de l'homme, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances, qui a été ratifié par 42 états européens et signé par 3 autres.

Le Protocole n° 6 à la Convention européenne des droits de l'homme prévoit l'abolition de la peine de mort en temps de paix et le Protocole n° 13, l'abolition totale de la peine de mort en toutes circonstances.

Les deux autres protocoles prévoient l'abolition totale de la peine capitale, avec la possibilité d'émettre une réserve pour la peine de mort en temps de guerre.

[Source : Amnesty international <http://www.amnesty.org/fr/death-penalty>]

(source : Coalition mondiale contre la peine de mort)



Raphaël Chenuil-Hazan • directeur d'ECPM
01 80 87 70 53 • rchenuil@abolition.fr

Nicolas Perron
01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr
ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon
www.abolition.fr



ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT : 10 ANS DE LUTTE EN FAVEUR DE L'ABOLITION

MOBILISER POUR INITIER UN MOUVEMENT ABOLITIONNISTE UNIVERSEL

> **2001** Création des Congrès mondiaux contre la peine de mort. Dès 2001, ECPM a organisé le premier Congrès mondial contre la peine de mort à Strasbourg, siège du Parlement européen. Ce premier Congrès a été le déclencheur d'un mouvement international en faveur de l'abolition regroupant aussi bien la société civile que les politiques et organisations internationales. Dans cette lignée, trois autres Congrès ont suivi (Montréal 2004, Paris 2007) dont le dernier vient de se clôturer en février 2010 à Genève. Le Congrès de Genève, qui s'est ouvert symboliquement au Palais des Nations unies, a été exceptionnel en terme de représentation politique et citoyenne : plus de 1 500 personnes en provenance de plus de 100 pays et 53 délégations représentées. Ont notamment participé au Congrès de Genève : Robert Badinter, José Luis Rodriguez Zapatero, Micheline Calmy Rey, Abdou Diouf, Shirin Ebadi, Ibrahim Najjar, Navanethem Pillay, Soeur Helen Prejean, etc... L'implication politique croissante lors des Congrès, permet d'envisager des possibilités de lobbying concerté pour parvenir à l'abolition universelle dans un futur proche.

> **2010** Représentation politique sans précédent au Congrès de Genève : le mouvement international en faveur de l'abolition se trouve à un tournant !

FÉDÉRER POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

> **2002** Création de la Coalition mondiale contre la peine de mort. ECPM est initiateur et cofondateur de la Coalition mondiale contre la peine de mort, dont elle assure le Secrétariat exécutif depuis sa création en 2002. L'influence de la Coalition mondiale contre la peine de mort sur les gouvernements est grandissante et la Coalition continue à fédérer de plus en plus d'associations, barreaux, syndicats, collectivités locales...

Marche finale du 4^e Congrès mondial, Genève février 2010.



Ensemble
contre
la peine
de mort

Nicolas Perron

01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 • Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25

Email : ecpm@abolition.fr

www.abolition.fr

Avec l'appui des décideurs politiques, la Coalition mondiale contre la peine de mort mène trois campagnes de lobbying devenues phares :

- Pour la ratification du deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui rend l'abolition irréversible ;
- Appui aux groupes de travail pour l'abolition – Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour l'adoption de la résolution 136 (XXXVIII) 08 exhortant les États parties à observer le moratoire sur la peine de mort ;
- Appel à un moratoire universel sur les exécutions devant l'Assemblée générale des Nations unies.

> **2010** Forte de 108 membres, la Coalition mondiale est en phase de devenir indépendante sous l'impulsion d'ECPM. Le mouvement international en faveur de l'abolition a trouvé sa deuxième structure fédératrice après les Congrès mondiaux. Le mouvement international en faveur de l'abolition se trouve à un tournant.

CÉLÉBRER POUR SENSIBILISER

> **2003 – 10 OCTOBRE** Première édition de la Journée mondiale contre la peine de mort.

Créée par les participants du premier Congrès mondial contre la peine de mort, cette journée citoyenne et militante prend une dimension institutionnelle en 2007 quand le Comité des ministres du Conseil de l'Europe et l'Union européenne proclament le 10 octobre Journée européenne contre la peine de mort. En six éditions la mobilisation pour la Journée mondiale se décuple pour atteindre, en 2009, 150 actions et 130 articles recensés dans plus de 30 pays de par le monde et 106 550 signatures de la pétition.

> **2010** La Journée mondiale 2010, ayant pour thème les États-Unis se couple en France avec les dix ans de l'association ECPM !

PUBLIER POUR INFORMER, CAPITALISER ET AGIR

> **2005** ECPM reçoit le Prix des Droits de l'Homme de la République française pour ses missions d'enquête judiciaire en Afrique des Grands Lacs. ECPM mène des missions d'enquête judiciaire dans les pays où la peine de mort est appliquée en violation des garanties que tout justiciable devrait attendre de la justice pénale et où les conditions de détention dans les couloirs de la mort violent les droits humains les plus élémentaires. La politique éditoriale d'ECPM est un de ses points d'excellence : en ligne avec



www.abolition.fr, site francophone de référence et le « Mail de l'Abolition », newsletter mensuelle ; mais également sur papier avec le « Journal de l'abolition » le rapport annuel « Abolir » et les Actes des Congrès mondiaux.

> **2010** Depuis les enquêtes, les conditions de détention des condamnés à mort se sont améliorées en République Démocratique du Congo. ECPM espère un impact similaire pour les condamnés à mort américains suite à sa mission d'enquête judiciaire aux États-Unis en 2010.

AGIR AUPRÈS DES CONdamnÉS A MORT

> **2007** Durant la campagne présidentielle, à l'initiative d'ECPM, les deux candidats à la présidence française rencontrent les familles des infirmières bulgares. L'échange a incontestablement sensibilisé celui qui est devenu par la suite Président de la République française s'engageant dès le lendemain de son élection à mettre tout en œuvre pour que la France joue un rôle de premier plan auprès des autorités libyennes. La suite est connue... Monsieur Hajouj et les infirmières bulgares ont échappé à la peine capitale et recouvré la liberté. ECPM répond à l'urgence d'une condamnation à mort par des campagnes de mobilisation internationale et un appui aux avocats qui défendent les condamnés. Les conditions d'intervention d'ECPM sont évaluées au cas par cas : les condamnés défendus doivent être emblématiques et permettre de dénoncer une problématique générale.

> **2010** Avec une date d'exécution prévue le jour de l'ouverture du 4e Congrès mondial contre la peine de mort, puis reportée, le cas du condamné à mort Hank Skinner est devenu emblématique pour dénoncer les conditions d'applicabilité de la peine de mort aux États-Unis et sa femme Sandrine Ageorges Skinner, membre du Conseil d'administration d'ECPM, le visage médiatique de la campagne menée par ECPM.

RENFORCER LES CAPACITÉS DES PARTENAIRES LOCAUX ET AGIR AVEC EUX

> **2007** Création de la Coalition régionale d'Afrique des Grands lacs. En accord avec les déclarations des Congrès mondiaux, ECPM favorise le développement de coalitions

Intervention de Sandrine Ageorges Skinner au lycée des Lilas.



régionales et nationales pour porter le message abolitionniste localement. ECPM s'efforce de renforcer les partenaires locaux dans des pays où l'expression des droits de l'homme est extrêmement difficile (cas de la RDC notamment) ou dans ceux où des avancées notables sur les droits humains permettent d'entrevoir des perspectives d'abolition à plus ou moins court terme (cas du Maroc).

> **2010** Suite au Congrès de Genève, Ensemble contre la peine de mort est sollicitée par le gouvernement libanais pour la réalisation d'un Congrès national devant accompagner le pays vers l'abolition.

ÉDUCER ET SENSIBILISER A L'ABOLITION

> **2009** Interdiction de l'exposition « Our Body » à la suite de la plainte déposée par ECPM et solidarité Chine. Soupçonnant que les corps et les organes des cadavres sont ceux de condamnés à mort chinois et afin de connaître l'origine des corps, ECPM et Solidarité Chine saisissent contre l'exposition « Our Body » le tribunal de grande instance de Paris qui leur donne raison.

> **2010** Soutenu notamment par la Région Ile-de-France ECPM fait pénétrer le débat abolitionniste dans les collèges et lycées français.

DEPUIS 10 ANS, PARTOUT DANS LE MONDE

ECPM milite pour l'abolition de la peine capitale, mobilise et rassemble de nouveaux abolitionnistes, agit aux côtés des avocats qui défendent des condamnés à mort, sensibilise les opinions publiques et promeut une conception humaniste de la justice.

En 10 ans c'est 17 pays qui ont aboli la peine de mort aux côtés d'ECPM : Côte d'Ivoire, Chili, Rép. Fédérale de Yougoslavie, Turquie, Arménie, Bhoutan, Samoa, Sénégal, Tadjikistan, Mexique, Liberia, Philippines, Gabon, Rwanda, Kirghizstan, Ouzbékistan, Burundi et Togo.

Convaincue que tout État peut rendre justice sans recourir à la peine de mort, l'association n'exprime aucune hostilité envers les peuples dont les États appliquent la peine de mort.

Flash mob organisé pour la Journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre 2010.



Nicolas Perron

01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 • Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25

Email : ecpm@abolition.fr

www.abolition.fr



1981-2011



*Ensemble
contre
la peine
de mort*

**30 ANS
DE L'ABOLITION
DE LA PEINE DE MORT
EN FRANCE**

« Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés,
j'ai l'honneur au nom du Gouvernement de la République,
de demander à l'Assemblée nationale l'abolition
de la peine de mort en France. »

Discours de Robert Badinter à l'Assemblée nationale, 17 septembre 1981

ECPM : 3 av. Paul Vaillant Couturier, 92320 Chatillon
Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 - Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25
Email : ecpm@abolition.fr

Contact : Nicolas Perron
Tél. : 00 33 (0)1 80 87 70 47 - Portable : 00 33 (0)6 74 82 02 30
Email : nperron@abolition.fr

www.abolition.fr



MAIRIE DE PARIS

île de France

BnF
andolfi

FABRYK

amif
Rue Clavelot



poster for tomorrow



fidh
Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

